

Direction de la coordination interministérielle  
et de l'appui territorial  
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Par arrêté du **24 JUIL. 2023**, le préfet informe les habitants de SAINT-THURIAL et de BRÉAL-SOUS-MONTFORT, qu'une consultation du public va être ouverte sur la demande formulée par la SARL SCHMITT TP, en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif au stockage de déchets inertes située au lieu-dit « Les Cannes », à SAINT-THURIAL.

Le dossier est consultable du 2 septembre 2023 (9h) au 2 octobre 2023 (17h30) :  
- en mairie de SAINT-THURIAL, aux heures suivantes : le lundi de 14h à 17h30 / le mardi, jeudi, vendredi, et samedi de 9h à 12h / le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30) ;  
- sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante :  
<http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/icpe>.

Le public pourra formuler ses observations avant la fin du délai de consultation du public :  
– à la mairie de SAINT-THURIAL, aux heures indiquées ci-dessus, sur un registre ouvert à cet effet,  
– par courrier à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 81 boulevard d'Armorique 35026 RENNES Cedex 9,  
– par voie électronique à l'adresse suivante : [pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr) (en précisant l'objet du courriel : « consultation du public – SCHMITT TP à SAINT-THURIAL »).

A l'expiration du délai de consultation, le registre sera clos par le maire concerné qui le transmettra au préfet avec l'ensemble du dossier et pièces annexées.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions ou un refus.